

OFFRE D'EMPLOI

BRIGADIER(ÈRE) SCOLAIRE PERMANENT

La Ville de Carignan, située à moins de trente (30) kilomètres de Montréal, avec une population de 12 260 résidents, Carignan propose un cadre de vie exceptionnel. Soucieuse de se développer de manière durable et authentique, elle mise sur la qualité de ses services et de son milieu de vie pour répondre aux besoins des citoyens d'aujourd'hui et de demain.

DESCRIPTION DU POSTE

Sous la responsabilité de la directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, le ou la titulaire du poste effectue les tâches de brigadier scolaire permanent.

TÂCHES ET RESPONSABILITÉS

- Se basant sur le code de sécurité routière, le brigadier scolaire aide les élèves à traverser la rue à l'intersection où il est assigné en respectant les règles de sécurité en vigueur;
- Se placer bien en vue à l'intersection désignée pour la traverse des élèves et signaler sa présence aux conducteurs de véhicules ainsi que tout autre moyen de transport, à l'aide du panneau de signal d'arrêt;
- Accompagner et diriger les élèves jusqu'à destination de l'autre côté de la rue en stoppant la circulation à l'aide de son panneau d'arrêt et de sa veste de sécurité;
- Donner des consignes de sécurité aux élèves ayant à traverser la rue et s'assurer du respect de celles-ci;
- Vérifier le parcours à être emprunté par les élèves pour traverser et signaler toute anomalie à son supérieur ou à la police lors d'urgence;
- Réagir rapidement aux situations urgentes et/ou particulières;
- Effectuer les tâches connexes en lien avec l'emploi.

**Cette description n'est pas limitative, elle contient les éléments principaux à accomplir. La personne peut être appelée à s'acquitter de toute autre tâche connexe demandée par son supérieur.*

EXIGENCES ET COMPÉTENCES

- Être disponible durant l'année scolaire du 29 août 2024 au 20 juin 2025;
- Le brigadier scolaire doit se présenter au moins trois (3) fois par jour à la traverse d'écoliers à laquelle il est affecté et il est rémunéré pour quatre (4) heures de travail par jour pour un total de 20 h / semaine;
- N'avoir aucun antécédent judiciaire;
- Avoir des habiletés à côtoyer les élèves fréquentant les écoles de niveaux préscolaire et primaire;
- Être en forme physiquement.

**En cas d'absence, le brigadier permanent peut se faire remplacer en contactant les brigadiers remplaçants.*

RÉMUNÉRATION

- Taux horaire de 22,07 \$;
- Période des fêtes et journées fériées du calendrier du Centre de service scolaire des Patriotes (CSSP) rémunérées;
- Cinq (5) jours ouvrables payés par année en cas de maladie ou en cas d'événements familiaux et remboursables si non utilisés à la fin de l'année scolaire;
- Compensation de 200 \$ pour l'achat de vêtements;
- Un dossard, un panneau de signalisation portatif et un imperméable sont fournis.

Toute personne intéressée est priée de faire parvenir son curriculum vitae au plus tard le **5 janvier 2025** par courriel à rh@carignan.quebec.